

Conseil municipal, 30/10/2009, 20h00

Présents : Gilles CORNETTE, Roland FLOUZAT, Hubert GRILLON, Anic NANDROT, Michèle PASQUIER, Patrick DESFORGES, Carlo CIACHELLA, Nathalie BARRAT.

Absentes excusées : Henriette BOUHOUR représentée par Gilles CORNETTE
Rosemary FARLEY représentée par Michèle PASQUIER
Philippe DUFOUR représenté par Hubert GRILLON
Denise LECORDIER représentée par Anic NANDROT
Ingrid RAHAL représentée par Nathalie BARRAT

Début de séance : 20H00

Secrétaire de séance : Roland FLOUZAT

Lecture du cahier de délibérations et signatures.

I. Dissolution JOCOMACUTO :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la dissolution du syndicat JOCOMACUTO impose de solder l'actif et le passif de ce dernier. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à la dissolution du JOCOMACUTO, d'attribuer une armoire existante (valeur 234.77€) à la commune de Jouet-sur-l'Aubois pour la conservation des archives du syndicat, de restituer l'actif de trésorerie, d'un montant de 41.57€ aux communes membres, au prorata de leur population respective.

II. Statuts du Syndicat de Perception Sancergues-Etréchy :

Monsieur le Maire informe que le Syndicat de Perception, dont fait partie Marseilles-lès-Aubigny, a modifié ses statuts pour permettre la valorisation et la gestion de l'immeuble dont il a la charge et qui accueille les locaux de la Perception de Sancergues. Cette modification est rendue nécessaire car le comité syndical a décidé de l'aménagement de logements à l'étage de ce bâtiment, cet étage n'étant plus utilisé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce changement de statuts à l'unanimité

III. Prix des maisons fleuries 2009 :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer les prix récompensant les lauréats du concours communal des maisons fleuries comme suit :

10 prix pour un montant total de 327€

IV. Validation des projets connexes à la Loire à Vélo :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les plans des différents aménagements programmés dans le cadre de ces projets. Ce programme, dont le plan de financement a déjà été validé lors du dernier Conseil Municipal, est approuvé, à l'unanimité. Monsieur le Maire ou les adjoints sont chargés de déposer les demandes d'autorisation, de déclaration de travaux et dossiers de permis de construire correspondants.

V. Choix d'un maître d'œuvre pour les travaux d'assainissement :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation menée par procédure adaptée pour le recrutement d'un maître d'œuvre qui conduira les travaux de rénovation du réseau d'assainissement collectif et la réalisation d'une nouvelle station d'épuration. Parmi les six offres reçues, le Conseil Municipal choisit, à l'unanimité, la société HYDRATEC, agence de TOURS (37) mieux-disante, pour un montant de 30 022€ HT. Il charge Monsieur le Maire et les adjoints d'organiser cette passation de marché.

VI. Vote des rapports annuels de l'eau et de l'assainissement :

Monsieur le Maire présente ces rapports au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces rapports à l'unanimité.

VII. Remboursement de frais de déplacements à des agents en formation :

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité le remboursement de frais kilométriques à deux agents municipaux suite à leur participation à une formation à l'extérieur, pour un montant de 21.12€ pour Me LOVIGNY et 117.12€ pour M. MOUDURIER.

VIII. Choix d'une entreprise pour travaux :

Monsieur FLOUZAT, 1^{er} adjoint, présente au Conseil Municipal les devis reçus pour la réfection du toit d'un bâtiment communal endommagé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise CORNETTE Gaston de Jouet-sur-l'Aubois , mieux-disante, pour un montant de 1966.52€ TTC.

IX. Subvention exceptionnelle pour le comité des fêtes :

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes assure l'organisation d'un concert de rock, à la salle des fêtes, le 31 octobre 2009. Le Conseil Municipal décide d'octroyer au comité une subvention exceptionnelle de 1000€ pour cette animation.

X. Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la proposition d'achat faite au propriétaire de l'ancienne boulangerie a été acceptée. L'acquisition est donc en cours.
- Recherche en eau : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau ne pourra subventionner l'opération de forage de l'île Guinée qu'en 2010.
- Réunion bulletin : vendredi 13 novembre 18h00, salle du conseil
- Spectacle de Noël : mercredi 16 décembre 2009 au CSC

Clôture de la séance à 23H00.